



Que risquent les parents et enfants réfractaires au retour à l'école?

LA VÉRIFICATION - Le retour en classe est présenté comme «obligatoire» pour tous les écoliers et collégiens par le gouvernement. Des sanctions sont-elles envisagées pour les élèves qui dérogeraient à ce mot d'ordre? **LA QUESTION**. Jusqu'alors fondé sur le volontariat, le retour à l'école prend un nouveau tournant. Les portes de toutes les écoles et collèges français ouvriront à nouveau leurs portes ce lundi 22 juin. Les élèves sont attendus dans leurs établissements «de manière obligatoire et selon les règles de présence normales », a déclaré Emmanuel Macron lors de sa dernière allocution, le 14 juin dernier.

Le protocole sanitaire a été allégé: les quatre mètres carrés par élève ne sont plus en vigueur. À la place, un espace d'un mètre entre chaque élève devra être respecté en classe, et le port du masque sera obligatoire lorsque cette distance ne pourrait pas être mise en place. « Notre but, c'est que le plus d'élèves possible reviennent », souligne ce jeudi le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer. Le retour en classe sera-t-il réellement obligatoire? Des sanctions sont-elles prévues pour les élèves qui ne reprendront pas le chemin de l'école?

VÉRIFIONS. Au collège François Mitterrand, à Clapiers (34), environ 88% des effectifs habituels sont attendus pour ce lundi 22 juin. « Ce sont les estimations qui émanent des questions que nos professeurs ont posées à leurs élèves », détaille le proviseur Sébastien Rivemale. Ouvert sur la base du volontariat depuis le 11 mai, l'établissement accueillait jusqu'alors 70% de ses élèves à temps partiel. « À partir du moment où le collège est ouvert et fonctionne normalement, l'appel sera fait en classe et les absences seront relevées », poursuit Sébastien Rivemale. Le proviseur n'envisage pourtant pas d'employer de « mesures coercitives ». Pour chaque journée d'absence, les parents des élèves seront contactés par téléphone. Ils devront justifier l'absence par écrit, mais n'auront pas à présenter de certificat médical. « Cela permet surtout de réitérer le caractère obligatoire de l'école », justifie le proviseur, qui n'a reçu aucune instruction de la part du rectorat concernant le traitement réservé aux élèves absents.

Bienveillance à l'égard des familles

Même point de vue au sein des établissements privés, pour qui ce silence pourrait être synonyme de tolérance à l'égard des familles. « L'adjectif 'obligatoire' utilisé par le président de la République souligne une volonté de marquer un retour à la normale, mais le mot d'ordre de la reprise, c'est aussi la bienveillance », avance Gilles Demarquet, président de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel).

Si l'objectif est que toutes les familles qui le souhaitent puissent renvoyer leurs enfants à l'école, il n'est selon lui pas question de faire peser sur elles une contrainte supplémentaire. « Pendant le confinement, certaines familles ont essayé de surmonter leurs difficultés en laissant par exemple la garde de leurs enfants à d'autres membres de leurs familles, qui ne vivent pas à proximité de leurs écoles. Changer soudainement leur organisation n'est pas forcément évident » argumente le président de l'Apel.

Socialisation et reprise de contact

Le constat est le même du côté des syndicats d'enseignants. Alexis Torchet, secrétaire national du Syndicat général de l'Éducation nationale, voit dans cette reprise « obligatoire » une façon de repêcher « les élèves en situation de fragilité ou de décrochage en les incitant à revenir dans les murs », bien que des sanctions lui paraissent « très improbables ». Plus que la reprise des cours et la poursuite des programmes, les objectifs de ce retour à l'école sont « la socialisation et la reprise de contact avec la scolarité ». « Nous ne reprendrons pas les cours comme là où ils se sont arrêtés le 16 mars: c'est avant tout un temps de bilan et de reprise de contact », souligne Alexis Torchet.

De quoi justifier ce retour en classe au moment où, d'habitude, le rythme ralentit à l'approche des vacances d'été. « La mise en œuvre est lourde, et les modalités très variées: en fonction des locaux, le retour ne se fera pas de la même manière en zone rurale qu'en zone urbaine, mais pour

beaucoup d'élèves ce retour à l'école est un soulagement » conclut le secrétaire national du Sgen.